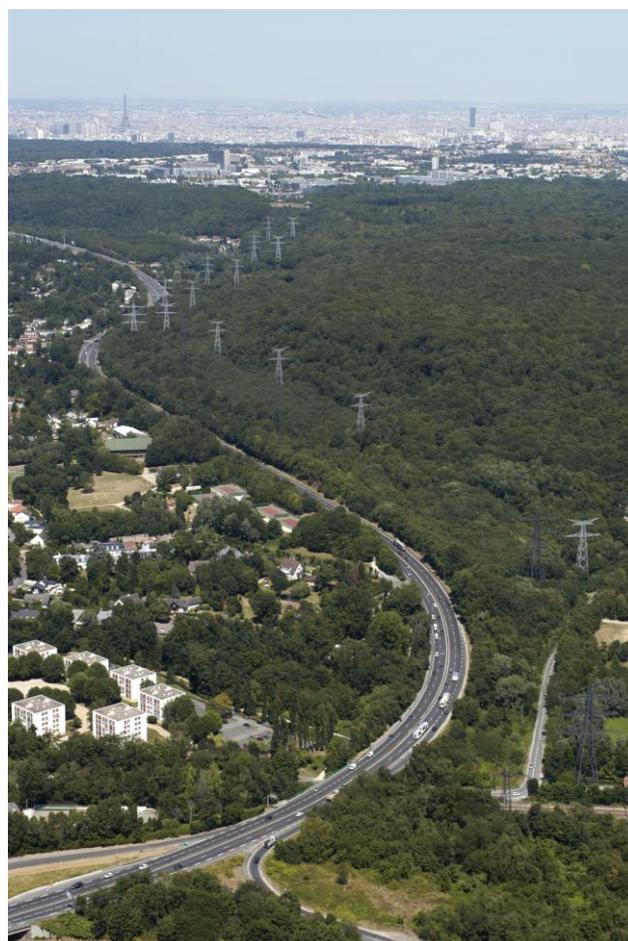




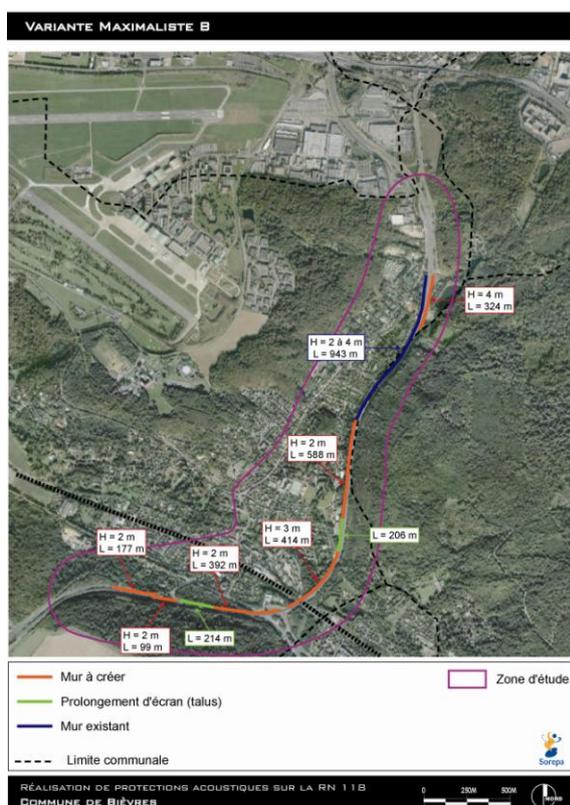
PROTECTIONS ACOUSTIQUES RN 118 BIÈVRES

**Bilan de la concertation
publique**

Septembre 2011



Rappel synthétique des caractéristiques du projet



Le projet soumis à la concertation vise à créer de nouvelles protections acoustiques le long de la RN118 pour protéger la commune de Bièvres. Les études préalables lancées en septembre 2010 ont permis de définir un scénario d'aménagement permettant d'abaisser les niveaux sonores en dessous de 65dB(A) de jour 60 dB(A) de nuit et plus largement, réduire la gêne sonore sur l'ensemble de la commune. **Des écrans antibruit d'une hauteur variant de 2 à 4 m sur un linéaire proche de 2km** seront implantés principalement du côté ouest de l'infrastructure afin de protéger les secteurs les plus exposés au bruit routier. En outre, un rafraîchissement esthétique de l'écran existant est envisagé.

La réalisation sera financée par l'Etat et la Région, pour un coût estimé à 7.6M€ HT. Les études préalables se poursuivront jusqu'à l'enquête publique qui aura lieu en 2012.

Les modalités de la concertation

La concertation publique au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme sur le projet de mise en place de protections acoustiques sur la RN118 à Bièvres s'est déroulée du 17 juin au 1^{er} juillet 2011. Les modalités, validées après consultations des communes concernées, Bièvres, Verrières-le-Buisson et Igny, comportaient :

- une publicité préalable annonçant la concertation dans deux journaux locaux (Le Parisien du 15 juin et Le Républicain du 16 juin) ;
- la réalisation de deux panneaux de présentation du projet disposés dans les mairies de Bièvres, Verrières le Buisson et Igny ;
- la distribution d'une lettre d'information sur la commune de Bièvres ;
- la tenue d'une réunion publique le 22 juin à 21h à Bièvres, à laquelle une centaine de personnes ont assisté ;
- la mise en place d'un registre d'observations en mairie de Bièvres.

Ces dispositions ont été complétées par

- deux rencontres avec les principales associations de défense de l'environnement en mairie de Bièvres (6 avril et 12 juillet 2011).
- la mise en place d'une page internet dédiée au site hébergée par le site internet de la Direction Régionale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA) ;
- la mise à disposition d'une adresse internet permettant au public de transmettre directement ses observations au maître d'ouvrage (protections-rn118@developpement-durable.gouv.fr)

Les principaux enseignements et réponses apportées par le Maître d'Ouvrage

Un accueil globalement favorable...

Les contributions reçues et les interventions lors de la réunion publique ont permis de constater **une forte attente** et un accueil favorable à la réalisation de protections acoustiques le long de la RN118 à Bièvres. Le projet répond à une demande ancienne datant des années 80 et les différents participants ont insisté sur la nécessité de mettre en place ces protections rapidement afin de réduire la gêne sonore provenant de la circulation sur la RN118.

...accompagné de plusieurs interrogations.

1. L'efficacité du projet et la hauteur des murs

Le public a fait part de ses interrogations quant à l'efficacité du projet et plus particulièrement la hauteur de certaines sections d'écrans, prévues à 2m. Cette hauteur est jugée insuffisante pour assurer une protection efficace.

La DRIEA indique que ces hauteurs ont été déduites des modélisations acoustiques effectuées. Celles-ci ont permis d'évaluer l'efficacité de ces écrans et ajuster la hauteur pour répondre aux objectifs initiaux du projet (ramener l'ensemble des niveaux de bruit en dessous de 65 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit) tout en respectant le budget de l'opération. La topographie marquée du site (les plus proches habitations sont en contrebas de la RN118) expliquent en grande partie les résultats de la modélisation réalisée.

2. La question de la multiexposition RN118-RD117 sur le secteur sud

Le secteur sud est exposé au bruit provenant tant de la RN118 que de la RD117. Si les niveaux de trafics très élevés sur la RN118 font d'elle la principale contributrice à la gêne perçue par les riverains, la RD117 se situe quant à elle à quelques mètres seulement des habitations.

Les simulations réalisées à ce jour n'intègrent que la contribution sonore de la RN118. Celle-ci sera ramenée à des niveaux proches des 60-61 dB(A) de jour après la mise en place des protections prévues. La RD117 deviendrait alors la principale source de bruit perçue.

Les études seront complétées d'ici l'enquête publique pour présenter le niveau global provenant de la RD117 et de la RN118. Le Conseil Général de l'Essonne a depuis la réunion publique en effectué une campagne de mesure qui permettra d'alimenter l'étude d'impact et préciser les niveaux sonores induit par la circulation sur la RD117.

3. Le rattrapage des écrans existants.

Différents participants et contributions mettent l'accent sur la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'écran existant. Celui-ci présente des dégradations importantes.

Si le diagnostic réalisé lors des études préalables confirme la présence de brèches nuisant à l'efficacité des écrans existants, aucun défaut structurel n'a en revanche été signalé. Des travaux de réparations ponctuels seront réalisés pour restaurer l'efficacité acoustique de ces écrans. Par ailleurs, les écrans devraient faire l'objet d'un ravalement superficiel.

4. Les nuisances sonores subies à l'est de la RN118

Plusieurs intervenants ont souhaité avoir des informations concernant les protections prévues à l'est de la RN118. Si le projet prévoit des protections au niveau du hameau de la rue Antoine, aucune autre protection à l'est n'est nécessaire au regard des études passées. En particulier, il n'est pas prévu de réaliser d'écrans sur les ouvrages d'art au dessus de la voie ferrée et de la RD117. Des riverains de Bièvres et d'Igny ont exprimé leur inquiétude sur cette absence de protections et craignent une augmentation des niveaux sonores dues à la réflexion des ondes sonores sur les futurs écrans implantés à l'ouest. Celle-ci sera très limitée grâce à l'utilisation de matériaux absorbants et l'éventuelle inclinaison des écrans permettant de renvoyer les ondes sonores vers le ciel.

La DRIEA réalisera des mesures de bruit sur ce secteur afin d'identifier précisément les niveaux de bruit globaux et la contribution de la RN118 et vérifier que le projet respecte ses objectifs sur ce secteur.

5. L'intégration paysagère des nouveaux écrans

Les riverains et la commune de Bièvres ont exprimé le souhait d'une intégration paysagère réussie et souhaite que le Maître d'Ouvrage apporte le plus grand soin à cet aspect. La perception des écrans tant du côté des riverains que du côté de la RN118 est en effet très importante pour l'image de la commune et pour le respect du site.

Le projet proposé garantit dans ses principes un respect du site grâce à plusieurs éléments :



- les écrans proposés présentent des hauteurs facilitant leur intégration dans l'environnement ;
- les modelés de terrains existants seront exploités au mieux ;
- les travaux seront réalisés depuis la RN118 afin de limiter le défrichage.

En outre, les écrans envisagés présentent des caractéristiques favorisant leur insertion :

- mise en place d'une grille protectrice permettant la végétalisation ;
- traitements de surfaces par béton de bois absorbants ;
- mise en place d'une palissade en bois côté riverains ;

Les études préalables seront complétées par une étude paysagère spécifique.

6. L'assainissement de la RN118

La commune de Bièvres souhaite la reprise du système d'assainissement. La DRIEA indique que la refonte du système n'est pas intégrée au projet mais que le projet de protections sera compatible avec tout projet ultérieur portant spécifiquement sur l'assainissement. En outre, le projet fera l'objet d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau.

7. Questions diverses :

a. Méthodes de calcul.

Des interrogations ont porté sur les méthodes de calcul employées et en particulier sur les hypothèses de trafic et sources prises en compte pour le dimensionnement des écrans. La DRIEA indique avoir pris en compte un trafic projeté en 2030 sur la base d'une hypothèse de croissance de 1% du trafic. Les vitesses prises en compte correspondent aux vitesses réglementaires. Enfin, seule la contribution de la RN118 a été simulée à ce jour.

b. Matériaux employés et performance des écrans.

Le public a souhaité obtenir des détails sur les matériaux employés et sur les garanties de performance des écrans. La DRIEA indique avoir retenu le principe d'écran absorbants réduisant les réflexions des ondes sonores grâce à l'utilisation de béton de bois. Par ailleurs, les performances des écrans sont normalisées et les performances contrôlées après la réalisation.

c. Modalités de chantier.

Le scénario de réalisation des écrans n'est pas encore finalisé. Les travaux devront probablement être réalisés de nuit compte tenu des contraintes d'exploitation de la RN118 et du fort trafic y circulant la journée.

Annexe 1 : Avis des communes

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CHEF-LIEU DE CANTON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARL
25 JUL. 2011
Poney477

HH/DCS/RS

COMMUNE DE BIÈVRES

DRIEA Ile de France
A l'attention de Monsieur Yves DANTEC
Responsable d'opération - Pôle Déplacements
Département de maîtrise d'ouvrage n°3
21-23, rue Miollis
75015 PARIS

Bièvres, le 20 juillet 2011

now 5 2 YD

Objet : Murs anti-bruits à Bièvres - concertation

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie vivement de l'avancée de notre projet et souhaite vous transmettre nos observations dans le cadre de la période de concertation qui va bientôt s'achever.

En ce qui concerne le financement du projet, nous devrions obtenir un montant total de 9 à 10 M € et j'ai sollicité les différents cofinanceurs en dehors de l'Etat (Région, CA de Versailles Grand Parc) afin qu'ils officialisent au plus vite leur participation à ce projet.

Pour ce qui est du contenu du projet, je souhaiterais que les principales demandes issues de la concertation soient prises en compte, et en premier lieu la hauteur des murs qui pourrait être revue à la hausse pour atteindre au minimum 3 mètres, couvrant la totalité du linéaire.

Concernant les aspects esthétiques, je vous remercie pour l'étude paysagère qui va débiter en septembre, et je pense que nous pourrions utilement en tirer profit pour améliorer l'insertion du projet dans le site.

D'autre part, comme l'ont montrée les contributions des habitants à ce sujet, les apports de bruits respectifs de la RD 117 et de la RN 118 suscitent des interrogations. Ces questions devront être éclaircies avec l'étude que va réaliser le Conseil général de l'Essonne et avec les nouvelles mesures de bruits que vous réaliserez ensuite.

Enfin, j'ai bien noté qu'il n'y a pas, dans le projet actuel, de travaux d'assainissement pour traiter l'évacuation des eaux pluviales. Je regrette que ce point ne soit pas pris en compte à l'occasion de ces travaux, et la situation actuelle qui engendre une pollution constante du milieu naturel va perdurer. Je souhaiterais donc que cet aspect puisse être inscrit dans un agenda de l'Etat.

Souhaitant que le dialogue avec les associations et avec la commune puisse se poursuivre comme il a pris forme jusqu'à ce jour, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Contrairement,

Hervé HOCQUARD
Maire de Bièvres
Conseiller régional Ile-de-France

Annexe 2 : Liste des questions reçues par le Maître d’Ouvrage et réponses apportées.

Question 1 :

« Dans le projet il est noté que l'écran actuel fera l'objet d'un habillage superficiel. Sachant que ce mur a environ 30 ans(1982), et que sur le bas du mur nous pouvons voir les véhicules (donc le bruit passe également), je souhaitais savoir si le mur sera renforcé acoustiquement et si une remise en état sera réalisée. »

Réponse :

Il n'est à ce stade pas prévu d'effectuer une reprise structurelle des écrans existants sur le secteur que vous évoquez. Ils feront l'objet d'une remise à niveau esthétique qui pourra être complétée de travaux de réparation ponctuels pour pallier aux désagréments évoqués.

Question 2 :

« Pourriez vous me dire où il est possible de consulter les études acoustiques de 2004 complétées en 2007 et 2008 ayant servi de base d'étude du projet et mentionnées dans les panneaux d'information?

(j'ai cru comprendre hier soir lors de la réunion de concertation à Bievres que cela ne posait pas de problème) »

Réponse (apportée par la commune) : les études sont consultables à la Mairie de Bièvres.